



Commune de TOSTAT

Procès-Verbal Conseil Municipal 8 janvier 2018

C.R. n°38

L'an deux mille dix-huit, le 8 janvier à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 2 janvier 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Etaient présents : M.M. LUSSAN – MORA - GARCIA - PELAEZ – SOULES - MALLET – TORRES -
Mmes FISCHER - SARNIGUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. MARTIGNIER

Mme FISCHER a été désigné comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Dossier salle des fêtes,
- 2) Demandes de subvention diverses,
- 3) Point cimetière,
- 4) Renouvellement plan aménagement forêt communale,
- 5) Dossier GEMAPI,
- 6) Projet plan de prévention des risques,
- 7) Dossier station d'épuration,
- 8) Révision liste électorale,
- 9) Questions diverses
 - Vœux à la population,
 - Infos CCAM,
 - Demande de M. BAYAC (rdv)

Approbation PV du 11 décembre 2017

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 11 décembre 2017 et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2017.

1) Dossier salle des fêtes

L'ADAC a remis son dossier mais il est très incomplet car seulement la partie économie d'énergie a été prise en compte. Cette partie est subventionnée par le Pays au titre des économies d'énergie.

L'ADAC doit reprendre la partie budgétaire pour la semaine prochaine. Nous devons ensuite faire appel à un maître d'œuvre (architecte) et solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR), de la Région Occitanie et du Département des Hautes-Pyrénées.

Le conseil municipal valide cette procédure.

2) Demandes de subventions diverses

Le conseil général ainsi que les services de l'Etat nous informent que nous avons jusqu'au **28 février, dernier délai** pour déposer des dossiers de subvention.

Après discussion, plusieurs projets sont à réaliser et pour lesquels nous devons solliciter des subventions :

- La rénovation de la salle des fêtes
- Le remplacement des bouches à incendie
- Les travaux au cimetière : ossuaire, espace de dispersion et jardin d'urnes
- L'installation d'un hangar au Tostadium
- Les travaux de rénovation de la station d'épuration (murs et toiture)
- La Plantade
- Les travaux d'enduits sur les murs du chœur de l'église : réalisation d'un enduit à la chaux sur les murs du chœur dans l'attente de la restauration des boiseries.
- La réalisation d'un parcours santé au Tostadium.

Le conseil municipal valide la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

3) Point cimetière

L'entreprise MARQUES a réalisé l'assainissement de l'allée principale. Les travaux du mur d'enceinte côté sud sont terminés.

Pour la réalisation de l'ossuaire des devis ont été demandés à l'entreprise FAVAREL et à l'entreprise SARRAMEA (Hyacinthe Garcia est en charge du suivi de ces opérations).

4) Renouvellement plan aménagement forêt communale

Le plan de gestion de la forêt communale par l'ONF 2003-2017 est arrivé à son terme. L'ONF ne nous a pas encore transmis sa proposition de gestion.

Le conseil municipal décide de gérer en direct la forêt communale et étudiera la proposition de l'ONF si elle nous est adressée.

5) Dossier GEMAPI

Le 15 décembre 2017, un projet d'organisation future pour la création d'un syndicat unique Adour et Affluents a été validé par Mme la Préfète et les élus du territoire de Campan à Aire sur Adour.

Nous avons l'année 2018, pour nous organiser et un arrêté préfectoral sera signé en cours d'année afin que

ce syndicat soit opérationnel au 1^{er} janvier 2019.

Cette mission d'organisation a été confiée par Mme la Préfète au SMGAA avec un point à faire avec elle tous les 2 mois.

Une plaquette est en cours d'édition par le SMGAA et sera diffusée à tous les conseillers municipaux

6) Projet plan de prévention des risques

La DDT a établi un projet de prévention des risques concernant 29 communes situées dans la vallée de l'Adour. Dans le cadre de cette procédure le conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet avant **le 5 mars 2018.**

Le projet sera soumis ensuite à enquête publique à partir mars / avril 2018.

Après enquête publique et arrêté de la Préfecture, ce document sera annexé au plan de prévention des risques de la commune ainsi qu'au futur PLUI.

Travail en commission et en conseil municipal à faire avant le 5 mars 2018.

La commission se réunira le lundi 15 janvier 2018 à 18h30.

7) Dossier station d'épuration

Une réunion est programmée avec les services de la DDT (M. SERIS) le 23 janvier 2018.

Il faut réaliser des travaux de réfection des murs et de la toiture, la mise en conformité de l'installation électrique pour une mise en sécurité avec les nouvelles normes électriques. Pour cela, nous solliciterons une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le conseil municipal valide cette proposition.

8) Révision liste électorale

Nous devons réaliser une mise à jour des listes électorales. Stéphanie FISCHER et Hyacinthe GARCIA sont chargés de la réaliser.

9) Questions diverses

- Vœux à la population : le dimanche 28 janvier 2018 à 16h00 à la salle des fêtes.
- Projet « cœur de village » : après la présentation du projet « cœur de village » certains habitants sont intéressés. Il convient donc de relancer ce projet avec eux.

Fait à Tostat, le 8 janvier 2018

Le maire,

B. LUSSAN